

Ville de Saint-Amable
MRC de Marguerite-D'Youville
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Amable tenue à la salle Simon-Lacoste de l'Hôtel de ville, le **mardi 3 décembre 2024** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Stéphane Williams, maire
Madame Francine Nzang Essono, conseillère municipale (district 1 - des Boisés)
Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2 - du Patrimoine)
Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3 - des Générations)
Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5 - des Horizons)
Monsieur Dany Charbonneau, conseiller municipal (district 6 - du Rocher)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Sont également présents :

Monsieur Jean-Sébastien Ménard, directeur général
Maître Isabelle Paquette, greffière

Est absent :

Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4 - des Roseaux)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum et il débute la séance avec l'adoption de l'ordre du jour.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

285-12-24

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE BUDGET DU 3 DÉCEMBRE 2024 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : Le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance extraordinaire sur le budget du 3 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

286-12-24

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2025 - ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Essono
APPUYÉ PAR : Le conseiller Robert Gagnon
et RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2025 qui prévoit des revenus et des dépenses de 23 649 675.00 \$.

DE PUBLIER le document explicatif du budget de l'exercice 2025 dans le bulletin municipal L'Amablien, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question en lien avec le budget.

287-12-24

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Dany Charbonneau
APPUYÉ PAR : La conseillère Vicky Langevin
et RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 19 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Stéphane Williams, maire

M^e Isabelle Paquette, greffière